La mobilisation des crédits européens

L'UE finance une série de projets et de programmes. Le Conseil départemental du Gard vous accompagne lorsque votre projet est éligible !

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 05/11/2024

Comment pouvons-nous vous aider ?

Les fonds structurels et fonds sectoriels européens financent et abondent des projets d'intérêts locaux tant publics que privés. Ce sont des aides financières attribuées pour soutenir des projets locaux. Il existe plusieurs fonds ou programmes européens thématiques (agriculture, pêche, insertion et lutte contre l'exclusion), dont dépendent les aides.

- Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
- Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (LEADER)
- Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)
- Fonds européen de développement régional (FEDER)
- Fonds social européen (FSE+)

Le Conseil départemental a mis en place un service dédié à la mobilisation des fonds européens. Son rôle est d'orienter et d'assister les porteurs de projets dans la recherche de subventions européennes. Il accompagne également les Groupes d'action locale (GAL) dans la programmation des fonds Leader sur les territoires ruraux.

Pour qui ?

Particuliers, associations, collectivités publiques, entreprises

Comment en bénéficier ?

Projets et actions éligibles

- L'accessibilité du territoire et les services essentiels à la population
- L'innovation et le transfert technologique
- L'environnement et la prévention des risques
- L'emploi et/ou la formation
- Le développement équilibré des territoires
- La modernisation des exploitations agricoles
- La pêche et la conchyliculture

Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.

3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76